

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 31 JANVIER 2024**

**Date de la convocation**  
25.01.2024

**Nombre de conseillers**  
En exercice 29  
Présents 22  
Votants 29

L'an deux mille vingt quatre  
le trente et un janvier,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LAMBERT

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER,  
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers  
municipaux.

**ABSENTS et EXCUSÉS :**

Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, Mme TRAVOUILLO, M. BONNET

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER  
Pouvoir de M. Jacques VIVIER à Mme Marie FERRE  
Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandrine LAMBERT  
Pouvoir de Mme Sandra PROD'HOMME à Mme Nathalie LEGEARD  
Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE  
Pouvoir de Mme Geneviève TRAVOUILLO à Mme Laurence MOUSSEAU  
Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Avis sur aliénation pavillons par Habitat de la Vienne**

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Par courrier du 13 Décembre 2023 et du 3 janvier 2024 Habitat de la Vienne a fait part de l'intention de céder un logement locatif social de type III situé au 55 Allée des mimosas (au prix de 75 000 €) et un type IV sis 16 Rue Georges Bizet (85 000 €) au profit des locataires en place.

La Ville de Loudun a accordé sa garantie aux emprunts contractés pour la construction des logements susvisés et, en cas de vente, cette couverture financière devrait être maintenue, dans la mesure où l'office continue le remboursement des prêts selon l'échéancier initialement prévu.

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ..... - 8 FEV. 2024

Publié le : ..... - 8 FEV. 2024

Notifié le : .....

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Aménagement, Patrimoine »  
du 29 janvier 2024,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur ces cessions, avec le maintien de la garantie communale des emprunts contractés pour la construction des dits logements,
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier .

La secrétaire de séance,  
Sandrine LAMBERT



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

